

LE JOURNAL DES ETUDIANTS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédigé en collaboration.

JOS. PH. BEAULIEU DIRECTEUR

ABONNEMENT \$1.00 UN AN. 0.75 SIX MOIS.

PAYABLE D'AVANCE.

Annonces tarifées par contrats spéciaux.

Tous les correspondances concernant l'administration de la rédaction doivent être adressées comme au :

LE JOURNAL DES ETUDIANTS,
Boite 2187, B. P.,
Montréal, Canada.

MONTRÉAL, 12 OCTOBRE 1895

NOTRE JOURNAL.

En créant ce petit journal, dont nous voulons faire l'organe fidèle de toutes les facultés, nous avons deux buts en vue : d'abord, fournir aux étudiants l'occasion d'écrire, et s'habituer ainsi à l'art d'exprimer leurs idées, art trop négligé de nos jours ; ensuite, les grouper autour de leurs drapeaux, les réunir dans un même sentiment de fraternité, de bienveillance et de charité, et, par là, rendre notre jeune université plus attrayante encore chez elle, comme plus imposante au dehors et à l'étranger.

Nous nous expliquons.

Ce n'est pas assez pour un étudiant vraiment digne de ce nom, de s'en tenir exclusivement à l'étude de la profession à laquelle il se destine. Si c'est pour lui l'étude essentielle, ce ne doit pas être l'unique. Ce ne doit pas être l'unique car l'homme de profession est appelé à guider la société dans sa marche vers le progrès, vers la perfection ; il doit, par conséquent, pouvoir discourir sur tout, conseiller en tout, instruire de tout, et aider par sa parole après avoir enseigné par son exemple.

Le premier but de ce petit journal est donc de développer, chez le jeune et actif peuple universitaire de notre métropole, le goût de l'étude et celui des lettres. Le goût de l'étude d'abord, en dévoilant toutes les jouissances que procure la science en elle ; le goût des lettres ensuite, en prouvant que c'est par la plume surtout, que l'on arrive au cœur et à l'intelligence de ceux que l'on veut influencer.

Enfin, tout travail, quel qu'il soit trouvera sa place dans les colonnes de ce petit journal ; jurisprudence, médecine, économie sociale, histoire, géographie, ou physique, ou chimie, ou géologie, ou botanique, nous accepterons tout, parce que ce sont là toutes choses dont doivent savoir parler ceux qui sont appelés à la tête de la société moderne.

Une seule question, une seule, n'aura pas droit d'entrée ici : nous avons dit la politique. Laissons en cela agir nos aînés, et, pour le moment, instruisons-nous d'expérience à la vue de leurs fautes — s'ils en commettent — comme à la vue de leurs succès — s'ils en ont ! —

En second lieu, notre but est de grouper les étudiants autour de leurs drapeaux. Nous voulons, par là, les habituer à rester unis dans les combats présents — et, quels sont-ils ? — afin qu'ils le soient encore davantage dans les luttes politiques de plus tard.

Souvent, on a reproché, avec trop de raison peut-être, à notre nationalité de manquer d'accord entre ses membres. C'est peut-être à ce défaut d'union qu'est due la perte de terrain que nous subissons chaque jour sur le champ politique ; à ce défaut d'union, qu'est due l'esprit de parti qui nous aveugle ; à ce défaut d'union, la crainte qu'ont nos marchands de faire leurs annonces dans leur langue maternelle ; à ce défaut d'union, l'inertie que l'on apporte à la revendication de nos droits les plus sacrés. Eh ! bien, unis dès maintenant, grâce à ce frère organe, peut-être resterons-nous toujours unis en dépit des obstacles de toutes sortes, et parviendrons-nous à parfaire l'œuvre de ces hommes d'élites qui nous ont précédés depuis cent ans dans les joutes politiques de nation contre nation. Et, qui sait ce que nous réserve l'avenir ? qui sait quelles luttes énergiques nous aurons peut-être à soutenir ! quels combats formidables nous aurons à livrer ! L'époque des Lafontaine et des Cartier est-elle donc si loin !

Enfin, voulant en même temps aider la classe universitaire dans ses études de chaque jour, nous résumerons, le samedi, les cours donnés pendant la semaine.

Nous osons croire que les étudiants tireront un grand profit de ces résumés, surtout à l'époque des examens ; et, cette époque là se renouvelle assez souvent paraît-il, de nos jours.

Nous nous sommes assuré à cette fin, tant à la faculté de médecine qu'à la faculté de droit, le concours de plumes faciles qui sauront rendre attrayantes les matières dont elles traiteront. Plus tard, même, si l'encouragement que nous sommes en droit d'attendre de tous ne nous fait pas défaut, nous ouvrirons à propos de ces résumés, une série de concours qui intéressera à plus d'un point

point de vue, ceux qui voudront bien y prendre part.

Nous ne nous faisons pas illusion sur les difficultés de toutes sortes que nous affrontons en créant et publiant ce journal des étudiants ; mais, forts du concours que nous espérons avoir de tous les cœurs de bonne volonté ; forts aussi de l'encouragement que nous espérons rencontrer chez le public sympathique à la jeunesse universitaire ; forts surtout des conseils que nous attendons des professeurs dévoués qui ont fait si belle notre jeune et vivace université, nous allons de l'avant sans crainte avec notre belle devise tout au haut de cette page : *Deo favente, laud pluribus impar.*

Discours de L'HON. JUGE JETTÉ

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT.

*Mgr le Vice-Chancelier,
Votre Excellence,
Messieurs,
Monsieur le Vice-Recteur,
Mesdames et Messieurs,*

On lit dans l'histoire que Cornélie, veuve de Tibérius Sempronius Gracchus, reçut un jour la visite d'une dame de Campanie, qui prit plaisir à lui montrer de magnifiques bijoux qu'elle venait de recevoir. La fière romaine n'avait pas de trésors semblables à exhiber, mais elle avait deux fils qui, formés par ses soins, devaient donner un nouveau lustre au nom qu'ils portaient, et comme ils entraient tous deux, au moment même où la visiteuse étalait ses bijoux, elle se contenta de dire en les montrant : "Voici les miens !" Ces deux enfants étaient Tibérius et Caius Gracchus, et cette noble femme, fille de Scipion l'Africain, est surtout connue dans l'histoire sous le nom de : "Mère des Gracques."

La faculté de Droit de l'Université Laval à Montréal n'a pas, elle non plus, de richesses à étaler, mais comme la grande romaine dont je viens de citer le mot célèbre, elle est fière de vous dire qu'elle aussi s'engouaille de ses enfants, des 460 élèves qu'elle a formés dans le passé et des 125 qui se pressent aujourd'hui autour de ses chaires.

Elle est fière de ceux d'autrefois, parce que bien que cette faculté ne compte encore que dix sept années d'existence, nombre d'entre eux ont déjà fait leur marque dans la profession qu'ils ont embrassée, qu'on commence à se dire que parmi les plus distingués ceux de Laval sont peut-être les plus nombreux et qu'enfin leur mérite est à ce point reconnu, que non-seulement notre faculté en compte déjà parmi ses professeurs, mais qu'une autre grande université de cette ville nous a fait le très grand honneur d'en admettre aussi parmi les siens.

Elle est fière de ceux d'aujourd'hui parce que nous voyons dans nos rangs une phalange de jeunes élèves intelligents, bien disposés, pleins d'ardeur pour l'étude et la science et convaincus que l'avenir n'appartient qu'à ceux qui ont le courage et la volonté de le conquérir par le travail et la bonne conduite.

Ces dispositions nous sont une garantie qu'à leur tour, quand l'heure sera venue, ils sauront, comme leurs devanciers, faire honneur à leur *Alma Mater*, et que, comme la mère des Gracques, la Faculté de Droit pourra toujours être fière de ses enfants.

Je ne sais, Messieurs, si je me trompe, mais à peine avais-je mentionné en passant les chiffres que je viens de vous indiquer qu'il m'a semblé que ce nombre de 585 élèves avait jeté quelque inquiétude dans vos esprits. J'ai cru

entendre quelques hommes d'affaires, peut-être même de ceux qui nous ont tant aidé à triompher de bien des obstacles, dans la construction de cet édifice, se reprocher entre eux d'avoir été nos dupes en contribuant si bénévolement à l'érection d'une telle serre chaude de plaideurs et de chicaniers.

Permettez-moi de vous mettre en garde contre un tel sentiment. Ce serait céder à un vulgaire préjugé, méconnaître l'importance de deux nobles professions et oublier les services constants que rendent à la société ces hommes qui consacrent leur vie à la protection et à la sauvegarde des intérêts de tous.

Si ces chiffres, mis en regard de celui de notre population totale, indiquent une disposition particulière de notre race pour l'étude du droit, il n'y a rien là qui doive nous surprendre, c'est, pour ainsi dire, une tradition nationale.

En étudiant attentivement l'histoire de France, on est surtout frappé d'un fait qui se présente à chaque page, qui apparaît dominant à toutes les époques, et laisse partout sa puissante empreinte, c'est le rôle considérable que les légistes ont constamment joué dans les événements les plus importants. Nous les voyons, dès le moyen âge, commencer une lutte opiniâtre pour briser la féodalité et apporter au souverain un concours puissant pour l'établissement de l'unité du royaume. Plus tard ce sont eux surtout qui, par leurs études, leurs doctrines, leur enseignement, réussissent à assurer la consolidation du pouvoir du roi et la création de cette admirable administration qui a résisté à tous les changements et à toutes les révolutions. Enfin, ce sont eux aussi qui, tout en travaillant ainsi à organiser si fortement l'autorité dans l'État, y assuraient en même temps la prédominance de l'égalité dans la loi. Partout et toujours leur influence se fait sentir, et le droit tient une si large place dans l'histoire de France que l'on a pu dire avec raison, que le caractère le plus marqué de la civilisation française, est d'être juridique.

La jeunesse canadienne ne fait donc que suivre cette tradition en continuant à se livrer à cette étude du droit, si fort en honneur en France, et qui a si puissamment contribué à la formation du caractère national.

Et n'y a-t-il pas lieu de se féliciter, plutôt que de s'alarmer de cette tendance ? Sur cette terre d'Amérique, en ces temps où la démocratie triomphante règne et gouverne tout à la fois, n'est-il pas bon, n'est-il pas sage, que ces jeunes hommes, que la supériorité de leur instruction appellera nécessairement aux premiers postes, soient fortement imbus de ces principes de droit et d'équité que les siècles ont consacré ?

Ce n'est pas ici, messieurs, qu'il est nécessaire de démontrer combien il importe, aujourd'hui plus que jamais, que ceux qui par le fonctionnement régulier de nos institutions politiques, peuvent être appelés à la conduite des affaires de l'État, soient fortement préparés à cette tâche.

Ce que l'étude du droit a fait dans le passé, elle peut le faire encore aujourd'hui, il suffit d'en assurer le développement et de la mettre au point des besoins nouveaux.

La tâche qui nous incombait lorsque cette faculté fut établie, en 1878, était donc difficile, redoutable même. Nous avions heureusement pour y travailler des hommes d'un mérite éminent, disparus aujourd'hui, mais dont les noms vénérés sont restés dans toutes les mémoires. M^{rs} Cherrier, Chauvoau, M^r le juge Monk, M. le juge Thomas Lorange, étaient de ces esprits d'élite qui suffisent à toutes les tâches. L'ambition de leurs successeurs serait de les imiter et de marcher sur leurs traces.

Établie par cette grande Université de Québec, qui avait déjà un passé si brillant, notre faculté reçut de suite l'appui moral et matériel du Séminaire de Montréal ; dès la première année un don généreux nous mit en état d'attendre d'autres secours et dès l'année suivante le gouvernement de Québec nous accorda un octroi qui s'est perpétué depuis, en dépit des changements amenés par les vicissitudes de la politique. Que les